



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. 04.94.36.30.81  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**DU**

**VENDREDI 29 OCTOBRE 2021**

### **Notes de Synthèse**

EDUCATION .....	2
FAMILLE .....	4
RESSOURCES HUMAINES.....	5
FINANCES .....	6
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES) .....	9
MARCHES PUBLICS.....	10
CULTURE.....	11
PROPRIETES FONCIERES.....	13
SPORT .....	14
TRAVAUX COMMUNAUX .....	15

# EDUCATION

**02.1.01**      **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE, ET L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE TOULON ET L'ASSOCIATION CENTRE ARCHÉOLOGIQUE DU VAR**

DFSVQéduc12

Ce projet de délibération a pour objet de soutenir le secteur associatif qui concourt à la réalisation de divers projets menés en direction des élèves. La plupart de ces initiatives permettent d'enrichir le Parcours Culturel et Sportif de l'Elève, dont les objectifs sont définis en concertation avec l'Education Nationale.

Au total, ce soutien à la vie associative s'élève à 76 900 €.

### **Contribution à la réalisation de projets**

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>	<b>Objet</b>
<b>ASSOCIATION COUP DE POUCE</b>	5 000 €	Clubs Langage : activités ludiques autour des mots et du livre en direction d'élèves de Petite Section (10 écoles ; 50 élèves)
<b>COOPERATIVE DE L'ELEMENTAIRE AGUILLON</b>	2 600 €	Ateliers de découverte du Patrimoine en collaboration avec le Musée de la Marine, et les habitants du quartier

### **Contribution à la réalisation du Parcours Culturel et Sportif de l'élève**

<b>CHERCHEURS EN HERBE</b>	11 000 €	Culture scientifique et patrimoniale pour 64 classes de primaire ; Médiations scientifiques afin de sensibiliser les élèves aux jardins pour 39 classes
<b>CHERCHEURS EN HERBE</b>	3 000 €	3 écoles en partenariat avec le service Ville Durable, vont s'initier aux principes et actions du Développement Durable
<b>FAC UNIVERSAL COMPANY</b>	1 000 €	8 classes vont préparer sur une année le spectacle « les Saltimbanques » à l'Opéra de Toulon ; ateliers de chant et de danse
<b>CETUS MEDITERANEE</b>	600 €	6 classes vont découvrir le milieu marin avec 2 intervenants scientifiques
<b>LES AMIS DE LA DANSE</b>	3 000 €	Présentation du ballet « Casse-Noisette » par la compagnie PETIPA à 40 classes

<b>NATUROSCOPE</b>	6 000 €	Initiation au tri et au développement durable pour 16 classes en 4 interventions par classe. Les 3 R : Réduire, Recycler, Réutiliser
<b>LES YEUX DANS LES JEUX</b>	4 000 €	Accompagnement d'élèves dans les classes. Contribution aux apprentissages par le jeu
<b>FRACTALES</b>	3 000 €	Collaboration musicale avec de jeunes musiciens du CNR de Lyon pour 8 classes
<b>PLANETE SCIENCES MEDITERRANEE</b>	5 000 €	16 classes bénéficieront de 3 interventions sur la thématique Biodiversité. 2 interventions en classe et une sortie en milieu naturel
<b>ASSOCIATION 3/12 ANS</b>	8 000 €	70 classes de maternelles vont assister au spectacle « un cirque dans la brousse » et 24 CM vont suivre un atelier d'1 heure de décryptage et d'éducation à l'information
<b>PLACE DE L'IMAGE</b>	2 500 €	25 classes vont découvrir la photographie, son histoire et son usage
<b>AMIS DE L'ECOLE DES TROIS QUARTIERS</b>	2 000 €	70 classes vont partir à la découverte de l'école d'autrefois, par une visite du Musée de l'école (rue des Riaux)
<b>L'EQUITABLE</b>	1 500 €	30 classes participeront à deux ateliers d'éducation au développement durable et à l'alimentation équitable
<b>CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR</b>	1 500 €	33 classes visiteront avec un médiateur l'exposition permanente et participeront à un atelier de démarche scientifique
<b>EMPREINTES 83</b>	4 500 €	20 classes bénéficieront de 4 interventions autour de la discussion philosophique. 5 classes bénéficieront de 5 interventions sur la thématique du reportage vidéo
<b>HIFI KLUB (PARALLEL FACTORY)</b>	2 000 €	20 classes bénéficieront de 2 ateliers de découverte, et d'expérimentation sonore à partir du matériel d'amplification et de distorsion du son
<b>ROBIN DES BANCS</b>	1 200 €	10 classes de 3 écoles du CE1 au CM2 vont décorer 4 bancs par école
<b>GRAINES D'OR</b>	2 000 €	Ateliers jardins pour 10 classes des écoles proches de la Rode
<b>JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE</b>	5 000 €	48 classes vont participer à un concert en partenariat avec le Conservatoire de Musique
<b>PLUIES D'ETOILES</b>	2 500 €	16 classes vont bénéficier de 3 ateliers dans le cadre du Printemps des Poètes
<b>TOTAL</b>	<b>76 900 €</b>	

# **FAMILLE**

## **02.3.01 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : AIDE AUX CRÈCHES ASSOCIATIVES PARTENAIRES ET SIGNATURE DES AVENANTS**

DFSVQfam010

Ce projet de délibération a pour objet d'acter le paiement du Fonds de Rééquilibrage Territorial (FRT) 2021 aux partenaires privés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les moyens financiers inscrits dans le Fonds de Rééquilibrage Territorial (FRT) sont dirigés prioritairement vers la création de places dans les territoires les plus déficitaires identifiés à l'aide d'une méthode de ciblage (déployée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales) identique pour tous les territoires.

Par ailleurs, l'année 2021 marque officiellement le début du déploiement de la Convention Territoriale Globale. Les modes de financements de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) et du Bonus Convention Territoriale Globale (Bonus CTG) évoluent.

Exceptionnellement et de façon transitoire, en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var, la Ville de Toulon versera le FRT 2021 aux partenaires associatifs.

Les associations partenaires de la Ville de Toulon ont perçu un premier versement.

Il s'agit maintenant de rédiger un avenant à ces conventions partenariales.

Le « forfait » propre au territoire de Toulon s'élève à 1 400 € par place créée.

# **RESSOURCES HUMAINES**

**02.4.01**

DRHremob008

**REPLACEMENT SUR UN EMPLOI PERMANENT D'UN ASSISTANT DE CONSERVATION DE BIBLIOTHÈQUE (CATÉGORIE B, FILIÈRE CULTURELLE, GRADE ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES) AU SERVICE BIBLIOTHÈQUES AU SEIN DE LA DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES DE LA DGA SERVICES AU PUBLIC ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL - RECOURS À UN AGENT CONTRACTUEL**

Ce projet de délibération a pour objet de recruter un assistant de conservation de bibliothèque (catégorie B, filière culturelle, grade Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques) au sein de la Direction Affaires Culturelles de la DGA Services au Public et Développement Culturel.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il convient de recruter un assistant de conservation de bibliothèque (catégorie B, filière culturelle, grade assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques) à temps complet.

# **FINANCES**

## **03.1.01 ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

DFJbudg021

Ce projet de délibération a pour objet d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 pour le budget principal.

### **Fonctionnement :**

Charges à caractère général – chapitre 011 :

325 000 € pour le fonctionnement du/des centres de vaccination jusqu'à la fin de l'exercice,  
104 500 € pour les animations des fêtes de fin d'année,  
277 300 € reprises sur provisions contentieuses.

Autres charges de gestion courante – chapitre 65 :

7 200 € au CCAS de Toulon,  
118 800 € pour les associations toulonnaises du secteur de la petite enfance,  
98 700 € épuisement des procédures de recouvrement de créances intentées par le comptable public.

Charges exceptionnelles – chapitre 67 :

500 000 € pourvoyant au besoin de trésorerie du Palais des Congrès « Neptune » ainsi que des salles de spectacles vivants « Zénith Oméga » et « Oméga Live ».

### **Investissement :**

Subventions d'équipement versées – chapitre 204 :

- 730 000 € compte tenu du niveau d'avancement des opérations subventionnées par la Ville.

Opérations pour compte de tiers – chapitre 454 :

720 000 € pour anticiper les conséquences des procédures de périls concernant des immeubles menaçant ruines (travaux de mise en sécurité et relogements éventuels des occupants). Les recettes correspondantes proviennent des refacturations aux propriétaires des édifices en péril.

Emprunt d'équilibre – chapitre 16 :

476 000 € de crédit d'ajustement.

**03.1.02 REPRISE SUR PROVISIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE R2321-2 DU  
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - BUDGET  
PRINCIPAL**

DFJbudg019

Ce projet de délibération a pour objet de reprendre des provisions sur le Budget Principal, en application de l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient de procéder à la reprise des provisions suivantes :

Litiges et contentieux :

- 26 225 € concernant le recours effectué par la société COMETRA,
- 7 152 € concernant le 40 rue Victor Clappier,
- 725 825 € concernant le 33 rue Berrier Fontaine,
- 71 009 € concernant le recours effectué par M. et Mme FUZELLIER,
- 12 000 € concernant le recours effectué par un agent municipal,
- 151 900 € concernant le recours effectué par la société COURRIR,
- 192 226 € concernant le recours effectué par un agent municipal.

Litiges pour risques et charges :

- 2 099,99 € concernant le recours MGB83 et XEROX,
- 165 000 € concernant l'entretien du patrimoine privé immobilier,
- 63 800 € concernant le recours effectué par un agent municipal,
- 260 475 € concernant le réajustement du Compte Epargne Temps (CET).

Provisions pour dépréciation :

- 15 403,22 € concernant les créances douteuses de 2018,
- 98 669,77 € concernant les créances douteuses émises entre 2007 et 2019.

**03.1.03 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

DFJbudg020

Ce projet de délibération a pour objet de prononcer en non-valeur et en créances éteintes, les créances irrécouvrables demandées par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable, pour un montant global de 98 669,77 €.

**03.1.04 APUREMENT DES DÉFICITS DE CAISSE CONSTATÉS EN FAUSSE  
MONNAIE DANS LES RÉGIES DE RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ**

DFJbudg018

Ce projet de délibération a pour objet d'accorder des remises gracieuses aux régisseurs titulaires et leurs mandataires suppléants, pour les déficits de caisse constatés en faux billets et fausses pièces.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'externalisation des opérations de dépôt auprès de la Banque Postale, effectué depuis le 30 avril 2021.

L'apurement de ces déficits de fausse monnaie sera pris en charge par la Collectivité et porté à l'ensemble des régies de recettes.

**03.1.05 DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA) POUR LES DÉPENSES DU CENTRE DE VACCINATION, EN LIEN AVEC LA COVID, SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021**

DFJprbu22

Ce projet de délibération a pour objet de solliciter le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les dépenses relatives à l'activité du centre de vaccination communal sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, l'ARS PACA a décidé de mobiliser son Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour participer aux dépenses de fonctionnement des centres de vaccination. La Ville de Toulon, partie prenante dans le déploiement de la stratégie vaccinale contre la COVID, a ainsi demandé un soutien de l'ARS lors du Conseil municipal du 24 juin 2021 (délibération n°2021/150/S) en ce qui concerne les dépenses allant jusqu'au 31 août 2021.

Aujourd'hui et compte tenu du contexte sanitaire toujours très préoccupant, l'ARS a souhaité continuer son aide financière pour les dépenses engagées par les communes concernées du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021.

Pour mémoire, sur l'année 2021, la Ville de Toulon a organisé le déploiement de 3 sites de vaccination :

- Le Gymnase du Port Marchand, du 18 janvier 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- Le Zénith, du 18 mars 2021 au 12 juillet 2021,
- La salle Franck Arnal, à compter du 4 octobre 2021.

La Ville de Toulon, ayant toujours en activité un centre de vaccination, est ainsi légitime à solliciter le soutien financier de l'ARS PACA pour cette période, au taux le plus élevé possible, pour les surcoûts supportés par la commune et estimés à 302 536 € TTC.



# **AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)**

## **03.2.01 ACCEPTATION D'UNE DONATION DE MADAME AVELINE KAHIL, VEUVE DE MONSIEUR GUEORGUI BOUKOFF**

DFJcont09

Ce projet de délibération a pour objet d'accepter la donation de Madame Aveline KAHIL, Veuve de Monsieur Gueorgui BOUKOFF.

Madame Aveline KAHIL, Veuve de Monsieur Gueorgui BOUKOFF, souhaite faire donation à la Ville de Toulon de diverses œuvres et pièces archéologiques acquises par la donatrice et son défunt mari à l'occasion de voyages en lien avec les concerts de piano donnés à travers le monde par Monsieur Gueorgui BOUKOFF.

Cette collection particulièrement riche comprend notamment :

- des vases Ban Chiang en terre cuite à décor peigné ocre rouge,
- un ensemble de pièces en porcelaine blanches et bleues datant des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles,
- un ensemble de pièces archéologiques,
- un Bouddha birman datant de la fin du XIX<sup>ème</sup> début du XX<sup>ème</sup> siècle,
- diverses huiles sur toiles signées Alexander SVOBODA,
- diverses rondes-bosses en bronze,
- des œuvres « Ecoles Orientalistes » sur toile et papier,
- un tableau "Arts Graphiques" signé Eugène BOUDIN,
- une boîte à coquillages "HOKKAI-BAKO".

La valeur vénale de cette collection est estimée à 179 500 €.

Madame Aveline KAHIL, Veuve de Monsieur Gueorgui BOUKOFF, souhaite que la donation soit affectée aux musées de la Ville, lesquels devront exposer le plus régulièrement possible les objets d'art afin qu'ils soient souvent à la vue des visiteurs et non entreposés dans les réserves des musées.

# **MARCHES PUBLICS**

**03.4.01 GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAR EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE D'UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) POUR LES COLLÈGES DU VAR ET ÉCOLES PRIMAIRES DE TOULON**

DFJmarch008

Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur de la Ville de Toulon, à signer la convention de groupement de commandes avec le Département du Var en vue de la conclusion d'un marché relatif à la fourniture d'un espace numérique de travail (ENT) pour les collèges du Var et écoles primaires de Toulon.

Le contrat conclu pour répondre à ces besoins sera un accord cadre mono-attributaire à bons de commande lancé en procédure formalisée conformément à l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera établi pour une durée de deux ans à compter de sa notification. Il sera renouvelable 4 fois par période d'un an, par reconduction expresse, la durée totale du marché ne pourra excéder 6 ans.

Le montant total et maximal des prestations est porté à 1 980 000 € HT avec la répartition suivante entre les membres :

- pour le Département du Var : 1 500 000 € HT,
- pour la mairie de Toulon : 480 000 € HT.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes sera le Département du Var.

# CULTURE

**05.1.01      AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION  
DSPDCacul007      TRIPARTITE AVEC LE CENTRE ARCHÉOLOGIQUE DU VAR ET LA  
DIRECTION DU DÉPARTEMENT DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES  
SUBAQUATIQUES ET SOUS-MARINES, RELATIVE AU DÉPÔT DE BIENS  
CULTURELS MARITIMES APPARTENANT À L'ETAT POUR LEUR  
PRÉSENTATION AU PUBLIC**

Ce projet de délibération a pour objet de signer un avenant à la convention tripartite conclue avec le Centre Archéologique du Var (CAV) et la Direction du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM).

La convention initiale concernait la mise en dépôt de certains biens culturels maritimes appartenant à l'Etat conservés par le CAV pour leur présentation au public.

Il est proposé aujourd'hui de prendre en compte par avenant un nouveau dépôt de biens culturels maritimes issus de la collection Roué, selon les mêmes modalités que celles mentionnées dans la convention initiale.

**05.1.02      ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS  
DSPDCacul008      CULTURELLES ET AUTORISATION DE SIGNER DES AVENANTS À  
DIFFÉRENTES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à diverses associations culturelles pour un montant total de 60 300 € et de signer un avenant aux conventions d'objectifs conclues avec les associations KUBILAI KHAN INVESTIGATIONS, BAOBAB et CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant</b>	<b>N° Tiers Sedit</b>	<b>Budget</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Compte</b>	<b>N° engagement</b>
ACCORDS EN SCENE	6 000 €	057087	2021	65	33	6574	M800020426
BAOBAB	2 500 €	045566	2021	65	33	6574	M800020427
CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR	4 000 €	001373	2021	65	33	6574	M800020428
FORCERIE DES ARTS	3 500 €	068086	2021	65	33	6574	M800020429
KUBILAI KHAN INVESTIGATIONS	5 000 €	050075	2021	65	33	6574	M800020430
LAURIERS D'AICARD	3 500 €	068835	2021	65	33	6574	M800020434
SACREE MUSIQUE	20 000 €	068836	2021	65	33	6574	M800020435

VILLA ROSEMAINE	6 000 €	061737	2021	65	33	6574	M800020431
YEUX DANS LES JEUX	9 800 €	061718	2021	65	33	6574	M800020432
TOTAL	60 300 €						

Trois associations ayant déjà fait l'objet de subventionnements inscrits dans le cadre d'une convention d'objectifs, il est également nécessaire de conclure les avenants correspondants.

# **PROPRIETES FONCIERES**

**06.2.01**      **SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION À INTERVENIR ENTRE LA  
COMMUNE ET MADAME GUINET ELENA POUR LA PARCELLE  
CADASTRÉE CZ N°525 SISE RUE NUSSBAUM AU PRIX DE 9 700 €**  
DFJfonc18

Ce projet de délibération a pour objet de signer l'acte de cession à intervenir entre la Commune et Madame GUINET Elena pour la parcelle cadastrée CZ n°525 sise rue Nussbaum au prix de 9 700 €.

La Ville de Toulon est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section CZ n°525 d'une superficie de 97m<sup>2</sup>, située Rue Nussbaum.

Une proposition d'acquisition a été faite pour cette parcelle au prix de 9 700 €.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a évalué ce bien à 9 700 €.

Il convient donc d'accepter l'offre et d'approuver la vente de ladite parcelle.

# **SPORT**

## **15.1.01 REMISE GRACIEUSE À MADAME AUDREY TAILFER, RÉGISSEUR TITULAIRE DE LA DIRECTION SPORTS ET LOISIRS**

DFSVQspol020

Ce projet de délibération a pour objet une demande de remise gracieuse du déficit d'espèces concernant le vol avec effraction du coffre au sein des locaux du Service des Sports intervenu le samedi 19 septembre 2020.

Suite à la demande de remise gracieuse formulée par Madame TAILFER Audrey, Régisseur titulaire de la Direction Sports et Loisirs, ainsi qu'à la décision constatant la force majeure émise par la Direction des Finances Publiques le 25 juin 2021.

Après examen complet de la requête, sur la base de documents fournis à l'appui de la demande formulée auprès de Monsieur le Maire, il a été décidé d'émettre un mandat après paiement concernant le déficit d'espèces d'un montant de 167 €.

<b>Redevable</b>	<b>Montant</b>	<b>Budget</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Compte</b>	<b>Engagement</b>	<b>Code Tiers</b>
1	167 €	Ville	67	01	6745	M800180634	06415

# **TRAVAUX COMMUNAUX**

## **21.3.01 DÉPÔT DE DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

DSTbâti010

Ce projet de délibération a pour objet de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

Déclarations Préalables de travaux (D.P) :

- cimetière central : rénovation des façades et aménagement d'un local pour le public,
- piscine Léo Lagrange : réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture.